

**QUESTION ORALE POSEE PAR Monsieur Antoine ORSINI
AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE »**

OBJET : Les programmes contractuels à mi-parcours

Monsieur le Président,

La Corse bénéficie sur la période 2007/2013 de programmes contractuels avec l'Etat et l'Union Européenne destinés à contribuer au financement de ses besoins en matière de développement : le Contrat de Projets Etat/CTC, les Programmes européens et le P.E.I.

Les deux premiers participent pour l'essentiel à l'effort de « compétitivité et d'attractivité » alors que le P.E.I. relève davantage de l'enjeu de rattrapage structurel de notre région, et donc de la résorption du déficit en équipements et services collectifs ainsi que du comblement des handicaps dus au relief et à l'insularité.

Ainsi doit-il en aller de la complémentarité de ces trois programmes dans la satisfaction des besoins en infrastructures, équipements et services collectifs et la poursuite des objectifs de développement économique, social, culturel et environnemental de la Corse.

Leur application soulève quantité de questions et de difficultés, de craintes et de revendications que la commission des finances, de la planification et des affaires européennes s'est attachée à souligner, tant eu égard au contenu de ces programmes que par rapport aux dispositifs et modalités de leur mise en œuvre et de leur financement.

Aussi, à mi-parcours de la période d'exécution de ces programmes, et alors même que sont prévues des « clauses de rendez-vous ou de révision », convient-il de réfléchir profondément aux réorientations et ajustements de tous ordres qu'un bilan d'étape et une situation nouvelle invitent à proposer et à faire valoir auprès de nos partenaires que sont l'Etat et l'Union Européenne.

L'enjeu est de taille dans la mesure où il conditionne non seulement la performance financière de ces programmes mais également leurs réponses contributives respectives et globale aux attentes formulées par nos compatriotes et aux besoins fondamentaux de notre île.

Je sais, Monsieur le Président, que le Conseil Exécutif de Corse travaille sous votre houlette au réexamen et à la révision à mi-parcours de ces trois programmes en relation avec nos partenaires nationaux et européens, afin de réorienter leur contenu et vraisemblablement certaines de leurs conditions de mise en œuvre et de financement.

Dans ce contexte, ma question vise à savoir quel est l'état d'avancement de cet exercice et quelle ampleur vous entendez lui donner: renégociation, révision profonde ou simples ajustements, quelles sont les priorités sectorielles, thématiques et financières que vous souhaitez mettre en avant, et enfin dans quelle mesure envisagez-vous d'associer la commission organique compétente de l'Assemblée de Corse à ces travaux.

Je vous remercie.